

des Princes &c. Decemb. 1709. 441
 la lecture des Mandemens & Manifeste sus-
 mentionnez ; elle ordonne expressément à
 tous ceux qui ont des Copies imprimées ou
 manuscrites de ces écrits, de les porter in-
 cessamment au St. Office, sous peine d'ex-
 communication majeure, laquelle est à pre-
 sent encouruë par tous ceux qui ont tenu
 la main à la composition, & à la publi-
 cation de ce Manifeste, nul desquels pourra
 être absous que par le Pape, si ce n'est à
 l'article de la mort.

III. Le Pape voulant exécuter le dessein
 qu'avoit formé Innocent X. lors de son
 Pontificat, veut faire placer les Statuës des
 douze Apôtres dans l'Eglise de St. Jan de
 Latrans ; c'est dans cette vûë qu'il fait tra-
 vailler à celle de St. André.

*Statuës
 des douze
 Apôtres.*

IV. Enfin le Pape s'est soumis à la loi
 que lui avoit imposée la Maison d'Autri-
 che, de donner le titre de Roi d'Espagne à
 l'Archiduc Charles, frere de l'Empereur :
 Ce fut le 14. du mois d'Octobre que Sa
 Sainteté, dans une Congregation de dix-
 huit Cardinaux Allemans, & Italiens, de-
 voüiez à la Maison d'Autriche, ou des Crea-
 tures du Pape regnant, le St. Pere de-
 clara que le Marquis de Prié venoit de
 l'avertir que seize mille Soldats Allemans
 de l'Armée qui a fait la Campagne en
 Savoye, étoient en pleine marche pour
 aller prendre des quartiers d'hiver dans
 les Etats de l'Eglise, où ils vivoient à
 discretion, & feroient de plus grands ra-
 vages que ceux que les mêmes Troubes
 y firent l'année dernière : que le seul ex-
 pedient d'éviter cette vexation, étoit de
 reconnoître l'Archiduc Charles pour Roi
 d'Espagne.

*Le Pape
 reconnoît
 l'Archiduc
 pour Roi
 d'Espagne.*